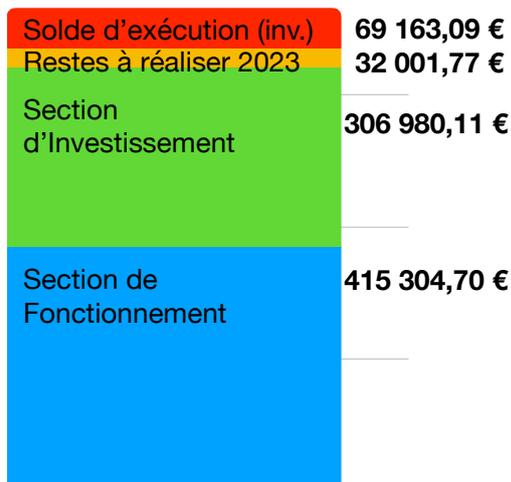


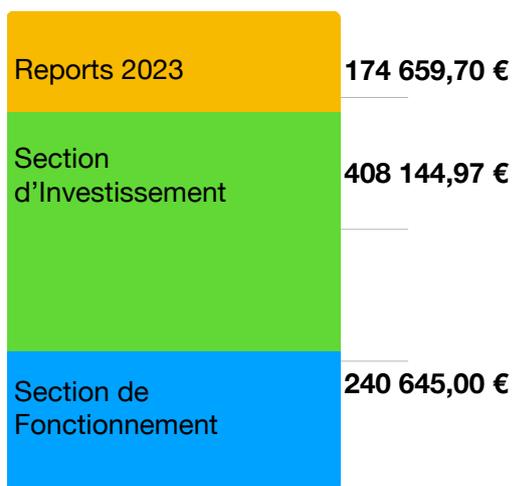
BUDGET 2024

	DÉPENSES	RECETTES
REPORTS 2023		174 659,70 €
Section de Fonctionnement	415 304,70 €	240 645,00 €
Section d'Investissement	306 980,11 €	408 144,97 €
RESTES à réaliser 2023	32 001,77 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 163,09 €	
TOTAL	823 449,67 €	823 449,67 €

Dépenses



Recettes



Vote des taux des taxes directes locales 2023

Le conseil municipal a, encore une fois, voté le maintien d'un taux constant des taxes directes locales, à l'exception de la taxe d'habitation laquelle ne concerne que les résidences secondaires.

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Produits
Taxe foncière bâti (TFB)	26,21 %	26,61 %	130 841 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	42,30 %	42,30 %	8 629 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10,90 %	10,90 %	4 643 €
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	6,71 %	7,21 %	20 815 €
Total avant mesures compensatoires			164 928 €
Reversement à l'état la somme de : 89 552 €		Somme communale retenue	75 376 €

Projets communaux

L'ancienne épicerie Belmon

Mieux connue maintenant sous le nom 'Le Bocal', le bâtiment fait l'objet d'un projet de rénovation. Au rez-de-chaussée, de modestes travaux vont rafraîchir l'intérieur pour les bénévoles et pour les usagers de l'espace public. À l'extérieur, l'accès pour les personnes à mobilité réduite prendra la forme d'une rampe au lieu de la marche.

Le logement à l'étage fera l'objet de travaux plus importants, se transformant en logement social, bien isolé et économe en consommation d'énergie.

La commune n'aura pas recours à un emprunt pour mener à bien ces projets qui, après les subventions, seront entièrement auto-financés.

Vitesse limitée à 30 km/h

Étant dans la zone urbaine du bourg, la circulation sur la route de la Barrière est, comme pour toutes les rues du bourg, limitée par arrêté municipal à 30 km/h. Afin de rappeler ce fait aux utilisateurs de cette voie, des panneaux vont être posés à chaque bout.



Éclairage public

Les travaux devront démarrer en janvier et se feront en trois phases associées aux trois entrées du bourg. Les travaux devraient s'achever dans le premier semestre de 2025, avec un coût total pour la commune de 18 672 €. Nous vous remercions de votre compréhension en cas de gêne causée par les travaux.



La pétanque marminiacoise

Les soirées d'été ne sont maintenant qu'un souvenir lointain ! Comme chaque année, les vendredi soirs en juillet et août ont vu le boulodrome rempli de joueurs de tous les âges pointer et tirer, et surtout rire et passer un bon moment amical. Merci à tous les bénévoles de cette association pour leur fidèle engagement.

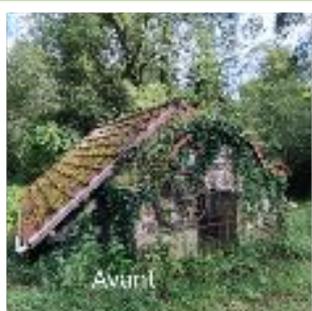


Saison Culturelle

Accédez en ligne au programme de la Saison Culturelle Cazals-Salviac, où vous trouverez les propositions non seulement de la communauté de communes mais également des associations culturelles du territoire.



Lavoir de Fontbornat



La mairie remercie vivement l'association Le Bocal pour le chantier participatif organisé en novembre. Beau résultat, bravo !

Parole aux associations

L'Atelier Danse

Depuis plus de 30 ans, l'association continue son travail en proposant aux enfants et aux jeunes des cours de danse.

Hip-hop, modern jazz, breakdance, street jazz il y en a pour tous les goûts !

Menés par nos deux professeurs Elsa et Gazi Martinez, ces 9 rendez-vous hebdomadaires permettent à toute une génération de danser !

En attendant le grand Gala de fin d'année qui aura lieu le week-end du 21 et 22 juin à l'Arsenic à Gindou, la section hip-hop vous invite à son nouvel événement : « **Le Battle ADM** » **Le vendredi 20 décembre à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Marminiac.** Entrée gratuite

Venez nombreux apprécier les performances de nos jeunes danseuses et danseurs!

Toute l'équipe de l'Atelier Danse de Marminiac, vous remercie pour votre soutien et vous souhaite de joyeuses fêtes.



Le Bocal

Le Bocal, Tiers-lieu associatif, a tenu son assemblée générale, le 23 novembre, à la salle des fêtes de Marminiac. Tous les mercredis matin, les bénévoles trient, rangent et entretiennent le local ouvert à tous. Vous y êtes les bienvenus. Nous rappelons que, seuls, sont acceptés les dépôts de tout ce qui peut avoir une seconde vie. Ne pas déposer de choses trop volumineuses, mais plutôt afficher photo avec coordonnées. Ce lieu doit être utile et agréable pour tous.

Tous les mercredis, de septembre à juin, de 18 h 30 à 20 h 30, Luuk, professeur de danse, propose des cours de danses du monde dans une ambiance très chaleureuse, ce qui a donné naissance au groupe « Marminimundo ».

En plus des animations organisées cette année, l'association a participé à des événements : aménagement du pré Lacoste et fleurissement des jardinières du bourg, forum des associations à Salviac, soirée bal trad de l'école de musique à la salle des fêtes, nettoyage du lavoir de Fontbornat.

Le local du Bocal est aussi le lieu de livraison des « paniers du soleil », produits bio d'Andalousie.

Agenda 2025 :

- Après-midi dansante le 16 février
- Repas des Marminiacois au mois de mars
- Fête de la musique le 21 juin
- Vide grenier/producteurs et artisans d'Art locaux au mois de juillet

Vous pouvez soutenir l'association par votre adhésion (montant libre) et ainsi faire partie du groupe WhatsApp pour mieux partager et s'informer.

Les membres de l'association vous souhaitent à tous une très belle année de partage.

Contacts : lebocalmarminiac@gmail.com

Tél : 06.50.67.67.22 – 06.85.37.78.73

Musique au coin de la rue

Plongez dans un univers où chaque note trouve sa place et où chaque élève est accompagné avec attention. Notre école vous accueille dans un cadre chaleureux, adapté à tous, avec un suivi personnalisé pour répondre aux besoins et aspirations de chacun.

Cette année, des nouveautés pour encore plus de plaisir musical !

Notre équipe s'agrandit, et avec elle, notre offre de cours et d'instruments. Voici quelques-unes des nouvelles opportunités :

- **Cours de chant** : individuels ou collectifs, adaptés aux débutants comme aux passionnés souhaitant perfectionner leur technique.
- **Cours de découverte instrumentale** : spécialement conçus pour les enfants dès 6 ans. Pendant une année, ils pourront explorer une variété d'instruments avant de choisir celui qui leur correspond le mieux pour des cours individuels.

Une offre variée pour tous les âges et tous les niveaux

L'école propose un large éventail de cours, avec des professeurs expérimentés et passionnés : piano, instruments à vent, cordes, batterie, éveil musical pour les petits de 3 à 6 ans, ensembles pour la musique trad ou actuelle.

Un cadre adapté et une communauté en pleine expansion

Avec déjà 100 élèves inscrits cette année, "La musique au coin de la rue" est fière de voir grandir sa communauté. Chaque élève bénéficie d'un suivi attentif pour progresser à son rythme et dans le plaisir.

Pour toute information, contactez notre directrice,

Olga Krana, au 07 83 47 22 44 ou par mail à ecolemusiquemarminiac@gmail.com.

Venez découvrir la richesse de notre programme et laissez la musique vous accompagner au quotidien. À bientôt !



Le Sidéral

L'association le Sidéral poursuit ses activités autour de la valorisation du site des Limoges et des travaux de JM Massou. La première édition du « Weekend de folies » s'est déroulée en mai et pendant quatre jours ont eu lieu rencontres à la salle des fêtes du village, conférences et cinéma à l'Arsenic, lectures et présentations de livres à la librairie le Vent d'Autan, exposition au Tympan et bien sûr visites sur le site des Limoges. Le bilan est plus qu'encourageant puisque pas moins de 600 personnes ont participé à cette édition. Les visites en groupes limités se sont poursuivies au-delà de ce weekend et plus de 200 personnes ont visité les lieux.

Nous avons organisé en août, pour la troisième fois, un chantier participatif pour nettoyer le site et trier les déchets. Une cinquantaine de personnes venant de toute la France, de Belgique et de Suisse a répondu à l'appel. Ainsi cette année trois bennes de 30m³ ont permis d'envoyer déchets ultimes, plastiques et ferrailles vers le centre de tri du Syded. Ce dernier, partenaire de l'action, a broyé sur place 14 bennes de bois recyclé vers les réseaux de chaleur collectifs.

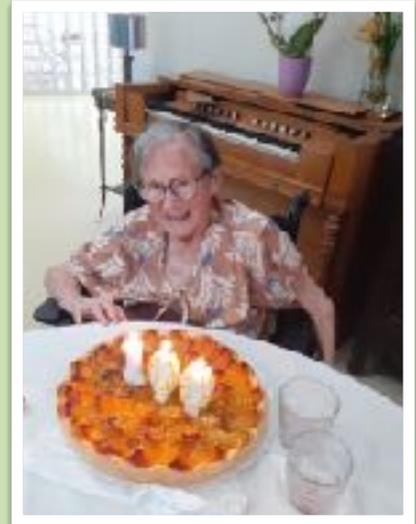
Pour 2025, nous reconduisons le Weekend de Folies du 8 au 11 mai, nous participerons à une exposition à Martigny en Suisse du 14 février au 11 mai et nous organiserons le 4e chantier participatif en août.

En résumé le Sidéral contribue par ses objectifs à l'animation et à l'attractivité du territoire bien au-delà de notre frontière départementale. Il offre l'occasion de rencontres riches et passionnantes. Etudiants, chercheurs, artistes, personnels médicaux, journalistes ou tous publics, se retrouvent pour découvrir, imaginer, s'extasier et parler du travail de JM Massou. Ce qui n'aurait pas manqué de lui plaire. A suivre...

Joyeux anniversaire !

Une centenaire marminiacoise

Il est coutume de ne pas dévoiler l'âge d'une dame, mais parfois la règle ne doit pas faire loi. C'est avec joie que nous adressons nos sincères félicitations à Lucie Rey, ancienne habitante du Champ de Latour, qui a fêté ses 100 ans ce 31 juillet dernier.



Changement de jour d'ouverture au public à la mairie

À partir du 1^{er} janvier 2025, les horaires d'ouverture au public de la mairie changeront. Le mardi matin elle ne sera plus ouverte. Ce créneau sera remplacé par le mercredi matin. Pour rappel, vous pouvez passer pour tous vos besoins administratifs, aux heures indiquées ci-dessous :

lundi 14h-17h

mercredi 9h-12h

jeudi 9h-12h

Venez vous renseigner sur les projets d'investissement en cours ou pour déclarer une situation qui vous préoccupe. Et n'oubliez pas de venir chercher les poches transparentes pour le recyclage des emballages domestiques.

Formation défibrillateur

Nous l'avons déjà proposée, mais on n'était pas assez nombreux pour faire valoir la formation concernant le défibrillateur situé à la salle des fêtes. Nous renouvelons l'appel ! Elle dure deux heures, est gratuite et dispensée par les pompiers. Nous fixerons la date qui convient le mieux. Inscrivez-vous à la mairie.

Un mot sur ... la dette publique

« Les collectivités, quelle que soit leur gestion, ne sont pas responsables de la dérive des comptes publics, contrairement aux déclarations démagogiques entendues à Bercy. Les collectivités votent des budgets à l'équilibre et leur dette est stable depuis 30 ans. » Voilà ce qu'a riposté David Lisnard, président de l'Association des Maires de France, après que les collectivités aient été pointées du doigt par le gouvernement (maintenant dissout).

Très bien, mais que disent des organismes moins proches des collectivités ?

Éh bien, notamment, que la grande majorité des collectivités locales présente une solvabilité forte, résultat de gestions responsables. La réalité est loin de ce dont nous accuse Bercy. En 2023, l'Insee évalue le poids du secteur local dans la dette publique totale à seulement 8 %. De plus, la tendance récente est à une diminution en pourcentage de PIB.

Précisons que certaines règles empêchent toute collectivité de voter un budget en déficit, ce qui n'est pas le cas pour l'État. Que la dette de l'État cherche à être résorbée au niveau des collectivités locales met en péril leurs capacités à faire face à des défis essentiels liés au dérèglement climatique, à l'autonomie énergétique, à la mobilité, à l'accès à l'éducation et à la culture... Il est donc urgent de savoir si les collectivités locales disposeront bien, au cours des prochaines années, de tous les leviers disponibles pour les relever.

Le recours à l'emprunt pour une collectivité correspond à la décision de répartir sur plusieurs années une partie du financement d'un équipement. Ce choix a un coût (intérêts en plus du principal), mais il rend possible un projet de territoire en assumant le fait de mobiliser des ressources pour le paiement des annuités.

Il est utile de souligner que si les collectivités locales ont recours à l'emprunt pour compléter leurs ressources, cet emprunt est exclusivement affecté aux nouveaux investissements et ne peut en aucun cas financer les dépenses de fonctionnement.

Le remboursement du principal est une dépense d'investissement qui est obligatoirement couverte par des recettes correspondantes. Tout ceci est inscrit au budget – et couvert préalablement. Le budget à l'échelle locale est automatiquement sain et équilibré.

Quelle est le montant de la dette pour Marminiac ?

La créance totale pour Marminiac s'élevait, au 1^{er} janvier 2024, à 150 000 €. Le plus ancien emprunt date de 2008, souscrit pour financer les travaux de la Tour des Anglais. D'autres projets ayant eu recours à un emprunt sont l'aménagement du bourg côté nord et la rue du Cadenas, l'agrandissement de la salle des fêtes et l'achat du bâtiment Belmon. Pour information, les projets du bâtiment Belmon (Le Bocal au rez-de-chaussée, le logement à l'étage), seront autofinancés.

Et quelles sont les sources des recettes ?

La première ressource de la commune vient des taxes directes locales, dont plus de la moitié est déjà reversée à l'État (voir le tableau en bas de la page 5). Ensuite, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'État, composée de la dotation forfaitaire (calculée par rapport au nombre d'habitants) ; la dotation de solidarité rurale, dite « péréquation » et la dotation nationale de péréquation complètent nos ressources.

En tout état de cause, au niveau des collectivités locales, il est à espérer une consolidation des possibilités d'autofinancement et un accès toujours libre aux financements externes, dans le respect des règles qui s'imposent, bien entendu.

La participation souhaitée des collectivités à l'effort de redressement des comptes de l'État n'est pas de bon augure, car elle demande aux collectivités de compenser la mauvaise gestion des gouvernements en place.